

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Michel ECARNOT
Affiché le : 31/07/2019	Séance du Mercredi 26 juin 2019	

Personnes excusées/absentes :

- DAMPIERRE : M. Rémi MARTIN ;
- ETREPIGNEY : M. Laurent CHENU ;
- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ;
- FRAISANS : Mme Christine MAUFFREY ; Mme Martine VERMOT-DESROCHES ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- MONTMIREY-LA-VILLE : M. Maurice RICHARD DEVESVROTTE ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL ;
- OUGNEY : M. Anthony DEMOUSSEAU ;
- PLUMONT : M. Michel GREMAUX ;
- SERRE LES MOUILLERES : M. Claude TERON.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 26 juin 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h08 et a été levée à 22h00.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2019,**
- **nomme Monsieur Michel ECARNOT comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

b. *Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Recomposition de l'organe délibérant de la CCJN : Accord local*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

d. *Modification statutaire de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de développement, présente ce dossier au Conseil Communautaire. Il précise que le montant prévisionnel sera d'environ 35 000 €.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- notifie ces modifications aux communes membres pour validation ;
- précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;
- précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;
- précise qu'une délibération sera prise pour définir l'intérêt communautaire.

Voté à l'unanimité

- e. *Définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ajoute à l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » les deux items suivants pour la partie du territoire de la Communauté de Communes de Jura NORD comprise dans le bassin versant du Doubs :

- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Cette mission comprend notamment : Secrétariat et animation d'un SAGE, d'un contrat de milieux, de démarche ; Etudes préalables et de concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant (définition des flux polluants maximum admissibles, plans de gestions de la ressource ou des zones humides, volumes prélevables...) ; Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations dans le cadre de démarches de gestion concertée (PAPI, SLGR ...) ; Secrétariat, élaboration et animation d'un PAPI, d'une SLGRI et des démarches ad hoc de prévention des inondations.

- Exploitation, entretien et aménagement des ouvrages hydrauliques

Exploitation, entretien et aménagements des ouvrages publics situés sur le périmètre et dont la CC est propriétaire ou dont elle s'est vue confié la gestion via convention ; ainsi que les ouvrages hydrauliques dont elle se porterait acquéreur sur son périmètre d'intervention en lien avec l'exercice de ses compétences. La CC peut également, au titre de cette compétence, assurer la valorisation énergétique des ouvrages mentionnés à l'alinéa 1^{er}, par la réalisation et la gestion d'installations hydroélectriques.

Voté à l'unanimité

- f. *Adhésion au Syndicat Mixte Doubs Loue*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE l'adhésion au Syndicat Mixte Doubs Loue à compter du 1^{er} octobre 2019 pour la partie du territoire de la Communauté de Communes de Jura NORD comprise dans le bassin versant du Doubs.**

Voté à l'unanimité

- g. *Désignation de 3 délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte Doubs Loue*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

1. Modalités de désignation

L'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil « peut décider, à l'unanimité, de ne pas

procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour la désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Doubs Loue.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT.

2. Désignation des 3 délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue

Appel à candidatures.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, désigne les délégués titulaires et suppléants suivants :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Monsieur Gérome FASSET	Monsieur Christian GIROD
Monsieur Jean-Luc HUDRY	Monsieur Régis CHOPIN
Madame Laure VALENTIN	Monsieur Jean-Louis MORLIER

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. FPIC 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) demande s'il y a un fléchage pour le FPIC.

Monsieur le Président répond que le BP a été voté sans augmentation d'impôt à la condition d'avoir la totalité du FPIC. Il ajoute que des opérations ont été également lancées comme par exemple l'étude inondations pour toutes les communes.

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) informe qu'il ne votera pas POUR le FPIC car la commune doit engager des gros travaux en terme d'eaux pluviales.

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) précise qu'elle ne comprend pas ce choix car la CCJN va mener une étude inondations qui concerne toutes les communes.

Le Président soumet donc au vote pour que la CCJN bénéficie de l'intégralité du FPIC.

Le vote doit être à l'unanimité mais comme celui-ci est à la majorité, le Président propose la dérogation « dite à la majorité des 2/3 ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :**

	Répartition du prélèvement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélèvement de droit commun (%)	Conformité du prélèvement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du prélèvement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à un écart de +/- 30% du reversement de droit commun
Part EPCI		0%	valable	227 900	17%	valable
Part communes membres	-			78 096		
TOTAL	-			305 996		

- **se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :**

	Pondération des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (Pf/hab)	Potentiel financier par habitant (Pfi/hab)
Pondération critères pour prélèvement			1,00
Pondération critères pour reversement			1,00

- se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :
 - 227 900 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
 - 78 096 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	1 301,57
39074	BRANS	1 493,56
39076	BRETENIERE	1 322,09
39172	COURTEFONTAINE	1 651,45
39188	DAMMARTIN-MARPAIN	2 460,78
39190	DAMPIERRE	7 920,74
38218	ETREPIGNEY	3 390,99
39219	EVANS	4 235,95
39235	FRAISANS	8 833,47
39245	GENDREY	1 867,65
39302	LOUVATANGE	448,03
39352	MONTEPLAIN	937,17
39360	MONTMIREY-LA-VILLE	1 299,12
39361	MONTIMIREY-LE-CHÂTEAU	1 199,80
39377	MUTIGNEY	1 172,41
39392	OFFLANGES	1 452,50
39396	ORCHAMPS	7 669,88
39398	OUGNEY	2 463,63
39400	OUR	899,31
39402	PAGNEY	2 121,74
39430	PLUMONT	648,83
39451	RANCHOT	3 644,03
39452	RANS	3 459,36
39464	ROMAIN	1 602,17
39469	ROUFFANGE	775,31
39498	SALANS	4 470,96
39499	SALIGNEY	1 433,55
39513	SERMANGE	1 802,20
39514	SERRE-LES-MOULIERES	1 511,44
39527	TAXENNE	737,45
39528	THERVAY	2 281,00
39581	VITREUX	1 587,86
TOTAL		78 096,00

Voté à l'unanimité.

b. *Décision modificative n°1 – BP PRINCIPAL 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Principal de l'exercice 2019 comme ci-après.

BUDGET PRINCIPAL
Année 2019
Décision modificative n°1

Section Investissement

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
021	021	Virement de la section de fonctionnement		GEN			- 6 000,00 €	
21	2182	Matériel de transport		SO		- 37 000,00 €		annulation acquisition tracteur
21	2188	Autres immobilisations corporelles		SO		13 000,00 €		acquisition benne basculante
23	2313	Constructions	GYMN2	BAT	GYM	7 000,00 €		protections murales supplémentaires
23	2313	Constructions		SCO	SCOORCH	11 000,00 €		réfection bardage charpente Ecole Orchamps
Total						- 6 000,00 €	- 6 000,00 €	

Section Fonctionnement

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
023	023	Virement à la section d'investissement		GEN		- 6 000,00 €		
011	0135	Locations mobilières		SO		6 000,00 €		Location matériel avant acquisition
Total						- €	- €	

Voté à l'unanimité

c. *Décision modificative n°1 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 1 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 comme ci-après.

BUDGET ASSAINISSEMENT
Année 2019
Décision modificative n°1

Section Investissement

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
23	2313	Constructions	STEP GENDR	ASSCO	ASSGEND	10 000,00 €		Révisions de prix sur marché STEP Gendrey
27	2763	Créances sur des collectivités publiques		ASSCO	ASSETREP		10 000,00 €	Remboursement prêt Etrepigny
Total						10 000,00 €	10 000,00 €	

Voté à l'unanimité

d. *Convention financière avec la commune d'Etrepigny relative à la répartition de l'emprunt concernant l'assainissement*

Point reporté.

e. *Application d'une facturation lorsque la CCJN met à disposition des bâtiments et du matériel lors du festival NO LOGO*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Forfait de 840 € (nettoyage + prêt matériel)

A l'unanimité (2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition ;
- accepte les termes de cette convention ;
- valide et fixe le tarif d'un montant de 840,00 € pour l'année 2019 ;
- décide de facturer pour l'année 2019 le montant de 840,00 € à l'association qui organise le festival No Logo ;
- autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. *Admissions en non-valeur / Créances Eteintes – Budget Annexe « Ordures Ménagères »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre les créances éteintes ci-dessus pour un montant de sept cent quarante-deux euros et quarante-neuf centimes (742,49 €) au Budget Annexe « Ordures Ménagères ».

3. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- décide de supprimer, en conséquence le poste de rédacteur territorial à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés de conservation à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des attachés de conservation à temps complet ;
- décide de supprimer, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1^{ère} classe à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Suppression de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet et création de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter du 27 juin 2019 ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 13h51 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 18h61 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 34h44 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 18h79 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 21h94 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h27 hebdomadaire.

- supprime, en conséquence les 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à compter de cette même date ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 6h86 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h47 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 31h25 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 15h49 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 19h67 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h27 hebdomadaire.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (27h7) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (28h19)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 28h19 à compter du 27 juin 2019 ;
- supprime, en conséquence, le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 27h7 à compter de cette même date ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Modification de la durée hebdomadaire de 7 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 7 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Modification de la durée hebdomadaire de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

- g. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

- h. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet*

Voté à l'unanimité

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- i. *Modification de la durée hebdomadaire de 11 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 11 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. *Modification de la durée hebdomadaire de 9 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 9 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. *Modification de la durée hebdomadaire de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- l. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à compter du 27 juin 2019 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- n. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux à temps non-complet (8H00)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux à temps non-complet, à raison de 8h00 hebdomadaire, à compter du 27 juin 2019 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- o. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime ce poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrise à temps complet à compter du 27 juin 2019 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- p. *Suppression de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- supprime ces 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à compter du 27 juin 2019 ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- q. *Contrat d'apprentissage dans le cadre d'une licence design graphique option « PLURIMEDIAS »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage ;
- DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Communication	1	Licence design Graphique Option « Pluri-médias »	3 ans

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Voté à l'unanimité

- r. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (20h04) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (20h76)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20h76 à compter du 27 juin 2019 ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h04 à compter de cette même date ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

- a. *Convention de mise à disposition par la Communauté de Communes Jura Nord de structures modulaires au profit de la brigade de Gendarmerie d'Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention avec la Région de gendarmerie de Bourgogne Franche-Comté ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Avenant à la convention de transfert des biens mobiliers et immobiliers entre la commune de Dampierre et la CCJN concernant le bâtiment « ancienne école » et le bâtiment « groupe scolaire et extension »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de transfert des biens meubles et immeubles avec la commune de Dampierre ;**
- **accepte les termes dudit avenant,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Convention de mise à disposition de la salle de judo entre la commune de Dampierre et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention avec la commune de Dampierre ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Etude ruissellement*

Point reporté.

- e. *Aménagement et occupation par la CCJN du rez-de-chaussée de la Gare à Ranchot : approbation APD/BP/Loyer et convention avec la SNCF*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que les travaux pourraient commencer à l'automne.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le plan d'aménagement des locaux du RdC et l'Avant Projet Détaillé (APD) qui décrit les travaux ;**
- **approuve la répartition du financement par catégorie de travaux : ce qui est pris en charge par la REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et ce qui revient à la charge de la CCJN ;**
- **accepte la prise en charge du coût des travaux en option listés ci-dessus ;**
- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une nouvelle convention qui regrouperait l'étage et le rez-de-chaussée ;**

- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. *Contrat spécifique pour la station d'épuration a Gendrey avec le SITCOM de la zone de Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le contrat spécifique avec le SICTOM de la zone de Dole ;
- accepte les termes de ledit contrat,
- autorise Monsieur le Président à signer ce contrat et tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

g. *Modification du règlement de l'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte les modifications du règlement de service d'assainissement collectif ;
- approuve le règlement de service d'assainissement collectif ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

h. *Approbation du RPQS de l'exercice 2018 relatif à l'assainissement non-collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) s'interroge sur le nombre de points ?

Monsieur le Président répond que le responsable technique va se renseigner auprès du technicien SPANC.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2018.

Voté à l'unanimité

i. *Approbation du RPQS de l'exercice 2018 relatif à l'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2018.

Voté à l'unanimité

5. CULTURE - ASSOCIATIONS

a. *Convention de partenariat tripartite entre l'association La Carotte, la Commune de Sermange et la CCJN : soutien logistique à l'organisation de la Fête de la Source*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat tripartite entre la commune de Sermange, la CCJN et l'association La Carotte ;
- accepte les termes de ladite convention,

- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Convention de partenariat avec Info Jeunesse Jura pour le dispositif « Cartes Avantages Jeunes »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le CRIJ et la Communauté de Communes Jura Nord et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. ENFANCE JEUNESSE

a. Règlement de fonctionnement et projet des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)

Madame Régine EMBAREK, responsable du service EJE/AFFSCO, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) s'interroge de l'augmentation potentielle des effectifs si le règlement n'indique pas de minimum de demies-journées pour les inscriptions en extrascolaires.

Madame Régine EMBAREK, responsable du service EJE/AFFSCO, répond qu'elle ne pense pas qu'il y est une augmentation des effectifs.

Madame Joss BERNARD (DAMPIERRE) indique qu'elle n'est pas favorable pour qu'il n'y est pas de minimum pour les inscriptions.

Le Conseil Communautaire propose que soit stipuler dans le règlement un minimum de 2 demies-journées pour les inscriptions en extrascolaires. Il est précisé que c'est une expérimentation.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte et valide les modifications ci-dessus du règlement de fonctionnement des ACM ;**
- **valide le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif par chaque ACM ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

b. Don de la Mairie de Pagney d'un écran d'ordinateur et d'enceintes à la CCJN

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte le don de matériels informatiques de la commune de Pagney pour l'école à Pagney, à savoir un écran d'ordinateur et des enceintes ;
- intègre ce matériel dans l'inventaire de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout document relatif à cette affaire.

Voté à l'unanimité

c. *Convention d'utilisation des locaux du pôle éducatif à Dammartin-Marpain*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux pour les associations ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions à intervenir et tout acte afférent à ce dossier.**
-

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h00.

M. Michel ECARNOT
Commune de Brans




Le Président,
Gérôme FASSETNET


